



Multi-énergies : distribution, entretien, installation

Email : christophe.ohl@domo-solutions.fr  
Portable M. : 06 47 41 60 78

**Adresse des travaux**  
8 rue du Docteur Schweitzer  
67720 HŒRDT

**M ET MME OHL CHRISTOPHE**  
8 rue du Docteur Schweitzer  
67720 HŒRDT

Dossier suivi par : Florine DELBECQUE

Date des travaux : 14/11/2025

Date : 18/11/2025

Page 1/2

### Facture N° FA0016943

Enlèvement d'une cuve acier 6000l

Description	Qté	PU HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
<u>BL0011718 du 12/11/2025</u>					
<u>DV0009882 du 28/10/2025</u>					
<b>Forfait nettoyage cuve avant neutralisation</b> Nettoyage de cuve, déplacement du camion et préparation du chantier dépose du trou d'homme et des tuyauteries si nécessaire Fioul restant : Destruction	1.00	386.36	386.36	10.00	425.00
<b>Traitement des déchets</b> Transport et destruction	1.00	104.55	104.55	10.00	115.00
<b>Découpe de votre cuve à fioul</b>	1.00	477.27	477.27	10.00	525.00
<b>Dépose de votre cuve à fioul</b> Capacité de la cuve : 6000l acier Emplacement de la cuve : Cave	1.00	968.18	968.18	10.00	1 065.00
<b>Fourniture d'un certificat d'abandon de réservoir</b>					

**Facture N° FA0016943**

Enlèvement d'une cuve acier 6000l

Description	Qté	PU HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR81 322 357 310  
 Net et sans escompte.

Mode de règlement : Chèque à réception  
 Date d'échéance : 19/11/2025

BANQUE : SAS BURGER ENERGIES / SOCIETE  
 GENERALE  
 IBAN : FR7630003024000002000519109  
 BIC : SOGEFRPP

Base HT	Taux	Montant TVA
968.18	10.00 %	96.82

Total HT :	968.18 €
Total TVA :	96.82 €
Total TTC :	1 065.00 €
Règlement(s) :	0.00 €
<b>Net à payer :</b>	<b>1 065.00 €</b>



# Conditions Générales de Vente

## VENTE DE PRODUITS

**1. Objet et champ d'application :** Les présentes conditions générales de vente sont conclues d'une part par la société Burger Energies, société par actions simplifiée au capital de 38 112 euros, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 322 357 310, ci-après dénommée le «Vendeur» et d'autre part, les clients, consommateurs ou professionnels, ci-après le(s) « Client(s) ». Elles sont applicables à toutes les ventes de produits combustibles (fioul domestique, pellets et bois, etc.) et de produits carburants (gazole non routier, gazole blanc, etc.) réalisées par le Vendeur. Ces conditions générales de vente priment de plein droit sur toutes autres stipulations figurant sur les documents du Client professionnel. Les livraisons et prestations sont effectuées par le Vendeur sous les présentes conditions générales de ventes qui seules s'appliqueront. La passation d'une commande par le Client emporte l'adhésion sans réserve du Client des conditions générales de vente.

**2. Commandes :** Les commandes transmises au Vendeur sont irrévocables pour le Client. Toute demande de modification de la composition du volume de la commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par le Vendeur, que si la demande est faite par écrit, compris courrier électronique et est parvenue au Vendeur au plus tard 48 heures après la réception par le Vendeur de la commande initiale. En cas de modification de la commande par le Client, le Vendeur sera délié des délais convenus pour son exécution.

**3. Livraison :** Les délais de livraison sont indiqués dans la confirmation de commande adressée au Client. Les livraisons sont effectuées francodé port sauf indication contraire, et dans les zones de livraison définies par le Vendeur.

**4. Responsabilité de la réception des produits :** La réception des produits par le Client a lieu sous sa responsabilité, qu'il soit présent ou non lors de la livraison. Il incombe au Client de vérifier l'état des produits livrés. Il incombe également au Client de prendre toutes les dispositions utiles aux plans de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il doit notamment identifier les produits à livrer, désigner au chauffeur-livreur les installations destinées à recevoir les produits, et veiller au respect de toutes les précautions d'usage pendant toute la durée des opérations de remplissage des réservoirs : notamment interdiction de fumer ou de laisser fumer à proximité, arrêt des appareils producteurs d'étincelles. Toute perte ou dommage affectant les produits ou tout biendu Vendeur, du Client ou d'un tiers, survenu pendant les opérations de déchargeement du fait du Client ou de toute personne agissant de son chef, est à la charge du Client.

**5. Réclamation relative à la réception des produits :** Le Client dispose d'un délai de 3 jours francs à compter de la livraison pour formuler par écrit toutes réserves (notamment vis-à-vis du transporteur) ou réclamations pour non-conformité ou vice apparent des produits livrés, avec tous les justificatifs y afférents. Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Vendeur.

**6. Prix :** Les ventes sont facturées sur la base des tarifs en vigueur le jour de la commande. Toute livraison d'une quantité moindre que celle commandée par le Client entraîne une modification du prix indiqué. Les tarifs en vigueur peuvent être révisés à tout moment. Le prix unitaire HT affiché sur la commande peut différer du prix unitaire HT réel du fait des arrondis. En outre, en cas de vente « franco » inférieure à un certain volume, un forfait de livraison s'ajoutera au tarif.

**7. Paiement et incidents :** Sauf stipulation particulière, le paiement du produit ou de la prestation doit être effectué au comptant net et sans escompte à la livraison et ce par tout moyen de paiement. Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client des

pénalités fixées ci-après. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront portés d'office au débit du compte du Client. Toute nouvelle commande de ce Client sera alors payable d'avance. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité pourra de plein droit donner lieu à l'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Pour un Client « professionnel » au sens de la réglementation en vigueur, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D 441-5 du Code de commerce. En cas d'impayé partiel ou total d'une seule facture, le Vendeur pourra de plein droit réclamer au Client le paiement immédiat de toutes les sommes, même non échues, qui pourraient lui être dues et subordonner l'exécution d'un nouvel approvisionnement à ce règlement. Tout règlement partiel de facture s'imputera d'abord et de plein droit sur la partie non privilégiée de la créance du Vendeur.

### 8. Garanties et limites de responsabilité :

Les produits vendus par le Vendeur sont conformes à la réglementation en vigueur en France. Le Client « consommateur » peut, en tout état de cause, se prévaloir et sans paiement complémentaire, indépendant du droit de rétractation : de la garantie légale de conformité prévue par le Code de la consommation (article L211-4 et suivants) et de la garantie légale contre les vices cachés prévue à l'article 1641 du Code civil.

### 9. Réserve de propriété

**JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF ET INTEGRAL DE LEUR PRIX DE VENTE, LES DROITS DE PROPRIÉTÉ DU VENDEUR SUBSISTENT SUR LES PRODUITS VENDUS.**

**10. Rétractation :** Lorsque la souscription d'un contrat d'abonnement de livraison de produits ou lorsque toute commande de produits est effectuée suite à un démarchage à domicile par le Vendeur, le Client « consommateur » dispose d'un droit de rétractation conformément aux articles L. 221-18 à L 221-25 du Code de la consommation

### 11. Réglementation(s) spécifique(s) :

**FIOUL :** **Attention :** Produit sous condition d'emploi aux usages réglementés (arrêté du 10 novembre 2011). Interdit notamment comme carburant des véhicules routiers.

**GAZOLE NON ROUTIER :** **Attention :** Produit sous condition d'emploi aux usages réglementés (arrêté du 10 novembre 2011). Interdit notamment comme carburant dans les moteurs des véhicules routiers.

**PRODUITS PETROLIERS DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS AUTREMENT QUE COMME CARBURANT OU COMBUSTIBLE :**

**Attention :** Produits pétroliers aux usages réglementés (Arrêté Ministériel du 08-06-1993). Interdit comme carburant.

**12. Litiges :** En vertu des articles L152-1 du Code de la consommation et L 122-1 du Code de l'Energie, nous vous informons que (i) si vous êtes consommateur non professionnel ou consommateur professionnel appartenant à la catégorie des micro entreprises mentionnée à l'article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et que (ii) votre réclamation écrite préalable auprès du Vendeur n'a pas fait l'objet d'une réponse satisfaisante dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie : [www.energiemediateur.fr](http://www.energiemediateur.fr) / Le médiateur national de l'énergie Libre réponse n° 59252 – 75443 PARIS Cedex 09.

**13. Information précontractuelle - Acceptation du Client :** Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L. 111-1 à L. 111-7 et L. 221-5 du Code de la consommation.

### FORMULAIRE DE RETRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat :

À l'attention de SAS BURGER ENERGIES, 3 rue de Rountzenheim, 67620 SOUFFLENHEIM :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du produit suivant :

Commandé le : / reçu le :

Nom du Client :

Date :

Signature du Client :